
Procès-verbal
C.E.P.
du 12 février 2018.

Présents :

GERARD Claudy	Président de province
FOULON Frank	Président Sportif de province
MUTSERS Luc	Trésorier de province
ANKRI Jérémie	Administrateur de province
ABEELS Willi	Administrateur de province
BEBERMANS Louis	Administrateur de province
GERARD Jean-Luc	Administrateur de province
LONEUX Martine	Administratrice de province
JURCABA Yvan	Administrateur de province
HEYLIGEN Raymond	Administrateur de province
MIGNON Fabrice	Secrétaire

Absent(s) :

Excusé(s) :

CHRISTIAENS Emile	Administrateur de province
-------------------	----------------------------

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation PV.
- II. Administratif.
- III. Coupe.
- IV. C.H.P.L.
- V. Championnats d'été.
- VI. F.B.F.P.
- VII. Trésorerie
- VIII. Divers

1. Approbation Procès-verbal.

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Claudy GERARD, Président de province, qui remercie les administrateurs de leur présence. Le Président invite les administrateurs à émettre leurs éventuelles remarques sur le P.V. C.E.P. du 08/01/2018 (01-2018) et sur le PV de l'A.A.O. 2018 du 27 janvier 2018.

Aucune remarque particulière des administrateurs n'est signalée et les P.V.'s sont approuvés à l'unanimité.

2. Administratif.

Compte-rendu de l'AAO 2018.

Le président revient sur la présence d'Eddy LAGASSE lors de cette Assemblée.

Il n'aurait pas dû être présent non seulement suite à sa suspension en cours mais également parce que n'étant plus affilié à la F.B.F.P., il n'avait aucun droit de participation.

SIC : « J'étais très attentif en cas d'intervention de ce dernier en cours de séance et l'aurait invité à quitter les lieux s'il avait essayé de prendre la parole »

A signaler qu'à aucun moment, Eddy LAGASSE n'a pris la parole ou émis de commentaires lors de cette A.A.O.

Eddy LAGASSE tenait néanmoins à être présent pour informer les instances provinciales que suite à un entretien avec les responsables fédéraux., une demande de révision de peine allait être introduite et qu'un retour de la F.B.F.P. vers la province serait plus que probable.

Concernant le rapport d'Éric MELIN en tant que « Vérificateur aux comptes F.B.F.P. », il s'avère selon le trésorier provincial que son rapport fut trop succinct et qu'aucune intervention du représentant liégeois n'avait été émise en réunion. De plus, le trésorier trouve inopportun voire indélicat et agaçant qu'à nouveau lors de son rapport en séance du 27 janvier, celui-ci revienne à nouveau sur l'éviction de Michaël HANSEN, qui est une affaire classée.

Le Président de province signale également qu'il est tout aussi inopportun de justifier son absence en s'étalant sur ses problèmes familiaux.

Question collégiale : Ne serait-il pas concevable qu'un administrateur provincial effectue ce rôle de vérificateur aux comptes de la F.B.F.P. ?

Réponse : la province doit faire preuve d'une complète transparence et donc en aucun cas, un administrateur de province ne peut revendiquer ce rôle.

Nomination d'un Président administratif.

Le Président signale que le poste est vacant et demande si un administrateur est candidat.

Il informe des tâches principales d'un Président administratif (suivi des amendes, rédaction des états de frais, collaboration avec le trésorier provincial, traitement des litiges, participation à la réunion annuelle « To Do List » avec les : président de province et Président sportif de province, mise à jour des règlements, R.O.I., etc.)

Jérémie ANKRI propose sa candidature.

Celle-ci est soumise au vote (secret).

Résultat :

- ❖ Pour : 10
- ❖ Contre : 0
- ❖ Abstention : 0

Jérémie ANKRI est donc à l'unanimité nommé au poste de Président administratif.

Le secrétaire informera les instances fédérales de sa nomination à ce poste.

Il effectuera également une mise à jour du site provincial.

Dissolution B16 - PC Bano.

Etant donné la suppression de l'International de Malmedy, le B16 – PC Bano est dissous.

Le Président signale que la ratification au niveau provincial sera effective lors de la prochaine A.A.O. 2019 et demande au secrétaire d'acter ce point dans la liste des tâches à effectuer (« To Do List »)

Intégration ABC Durbuy et Pétanque Jauchoise en province de Liège.

2 dossiers de demande d'adhésion sont parvenus à la province de Liège.

Il s'agit des clubs de Durbuy et Jauche.

Le Président informe que ces clubs se trouvent respectivement en province du Luxembourg et du Brabant et que selon les textes & règlements actuels (Règlement d'Ordre Intérieur), ces derniers ne permettent pas l'adhésion d'un club dont le siège administratif et/ou les pistes ne se trouvent pas sur le territoire de la province de Liège.

Le secrétaire attire également l'attention sur le fait que ces « Textes & Règlements » sont soumis à l'approbation des clubs de la province de Liège et que donc, en aucun cas, le Comité Exécutif ne peut y déroger.

Seule une assemblée (Ordinaire ou Extraordinaire) permettrait une modification à ces textes et règlements.

Le Président fait également remarquer que si la candidature est retenue et que d'autres demandes d'adhésion (de la province de Luxembourg ou autre plus éloigné) parviennent à la province, qu'elle serait alors la position à prendre ? Serait-il cohérent de les refuser en invoquant la distance ?

D'un rapide tour de table, il en ressort que les instances provinciales ne dérogeront pas au R.O.I.

En conséquence, le Comité Exécutif de province décide de ne pas accéder à ces 2 demandes d'adhésion.

Le secrétaire répondra en ce sens aux 2 clubs demandeurs et informera également la F.B.F.P.

Liste des Punis et Interdits provinciaux.

Cette liste mise à jour régulièrement par le secrétariat provincial est publiée sur le site de province.

A chaque mise à jour, cette liste sera envoyée à tous les clubs de la province.

3. Coupe.

Le secrétaire signale que 5 clubs ont posé leur candidature pour l'organisation de la journée finale.

- ❖ B06 – PC Embourg
- ❖ B09 – La Boule d'Aaz de Haccourt
- ❖ B10 – PC La Rose Rouge
- ❖ B34 – La Fanny Pepinster
- ❖ B40 – PC Mabotte

Dans ces 5 clubs, il indique que B06 et B10 ont déjà organisé une journée finale.

La désignation du club organisateur est soumise au vote. 2 administrateurs se sont abstenus de vote suite à leur appartenance à un club candidat. Résultat :

- ❖ B09 – La Boule d'Aaz de Haccourt : **8**
- ❖ B06 – PC Embourg : 0
- ❖ B10 – PC La Rose Rouge : 0
- ❖ B34 – La Fanny Pepinster : 0
- ❖ B40 – PC Mabotte : 0

Le club « B09 – La Boule d'Aaz de Haccourt » est désigné comme club organisateur de la journée finale.

Le secrétaire informera les clubs candidats de la décision du C.E.

Le B09 transmettra au secrétariat provincial toutes les informations pratiques (repas, prix, contact, tel, etc.)

Les clubs participants à la journée finale seront informés à l'issue de la dernière rencontre de ½ consolante qui se déroulera le 22/02/2018.

Le secrétariat enverra le 23/02/2018 les courriers officiels aux clubs qualifiés, l'affiche officielle d'annonce de la coupe et les informations pratiques qui seront également publiées sur les différents sites et pages Facebook.

Pour la journée finale, le secrétariat rappellera à la F.B.F.P. la présence nécessaire d'un arbitre.

Si aucun arbitre n'est désigné, le club organisateur mettra à la disposition du bureau, un délégué du club organisateur dont la tâche sera uniquement le mesurage en cas de demande lors des parties.

Si un litige intervient, seul le bureau du jour tranchera.

Remarque du P.S. :

Contrairement à l'an passé où 2 arbitres se sont présentés, 1 seul arbitre cette année sera rétribué.

Le trésorier se charge de la préparation des prix. Le Président se charge de la coupe et diminutif.

Composition du bureau : Claudy GERARD – Willi ABEELS

Equipes qualifiées :

Pour les ½ finales de coupe :

- ❖ B23 – Royal PC Huy
- ❖ B05 – La Boule Vottemoise
- ❖ B30 – Royal PC Wanze
- ❖ B49 – PC le Muguet Laminois

Pour la finale consolante :

- ❖ Vainqueurs B12 – Royal PC Spa / B07 – PC Soumagne du 22/02/2018
- ❖ B40 – PC Mabotte

Préparatifs : (après réception des candidatures et connaissance des qualifiés)

- *Courriers pour les clubs qualifiés*
- *Affiche pour journée finale (transmission aux clubs + publication sur site et page Facebook de province)*
- *Courriers d'information pour les autres clubs*
- *Demande au club organisateur de toutes les infos utiles pour clubs (repas, prix, etc.)*
- *Boules pour tirage au sort lors de la journée finale*
- *Feuilles de match (version fédérale)*

4. C.H.P.L.

Suivi de pénalités C.H.P.L. & Coupe.

Pour le C.H.P.L. (pour la période 3 de janvier), le Président rédigera les états de frais par club et transmettra au secrétariat pour référencement avant envoi aux clubs.

Pour la coupe, les états de frais seront traités de la même manière.

Toute cette procédure et les états de frais seront également envoyés au nouveau P.A. (en info) de telle manière à ce qu'il puisse comprendre la procédure de facturation aux clubs (états de frais, factures, rappels, etc.)

Compte-rendu rencontre BAS du 02/02/2018.

Pour cette rencontre, Jean-Luc GERARD était désigné par la F.B.F.P. en tant qu'observateur.

Il informe que rien de particulier ne s'est passé au cours de cette rencontre et ce, d'autant plus que le principal intéressé, responsable des problèmes du match « Aller » n'était pas présent.

Le trésorier signale que la F.B.F.P. par son entremise a défrayé l'observateur et qu'une facture sera envoyée au club B40 – PC Mabotte, demandeur.

Désignation d'un observateur.

A la demande des 2 clubs, un observateur fédéral (Jean-Luc GERARD) a été délégué par la F.B.F.P. pour la rencontre du vendredi 16/02/2018 et qui opposera B09 – La Boule d'Aaz au B30 – Royal PC Wanze.

Le défraiement de l'observateur sera effectué par le trésorier de la F.B.F.P. qui ensuite facturera aux 2 clubs.

Suivi des plaintes.

Affaire WAUTIER Jean-Marie → *traitée par Bureau conciliateur provincial
pour abandon de jeu et remplacement en 3^{ème} rencontre
25€ d'amende – 2 semaines de suspensions du 05/02 au 18/02/2018
perte du match 0-13 et adaptation du score final*

A noter que la saison prochaine, les journées de suspension apparaîtront en lieu et place d'une période de suspension de telle manière à ce que si une journée est remise, le journée de suspension est également déplacée à la date de la remise.

Le secrétaire ajoutera ce point à la « To Do List »

Affaire OLIVIER Frédéric → *non-traitée par le Bureau conciliateur provincial
Dossier transmis à la CD de la F.B.F.P.
Accusé de réception reçu de la F.B.F.P.
Affaire à suivre.*

Affaire rencontre RPC Moisson – La Boule d’Aaz de Haccourt du 08/12/2017

→ dossier transmis à la CD de la F.B.F.P.
 Accusé de réception reçu de la F.B.F.P.
 Affaire à suivre.

Affaire JAUMOTTE Marc (Champ. Eté + 48/50 ans)2017) → joueur suspendu pour le CP +48/50 ans 2018
25€ d’amende

Malgré 2 rappels et une mise en demeure, le joueur n’a toujours pas acquitté la facture FC0792.
 → **Dossier à transmettre par le secrétariat à la CD de la F.B.F.P.**
 Affaire à suivre.

Question Albert MASSON B37 – La Fanny Pepinster (Montée / Descente Division 1 Régionale)

Question posée : Avons-nous l’obligation de monter en fédéral 2 si nous sommes « Champion » et quelles seraient les conséquences en cas de refus (désistement) ?

Réponse apportée par le secrétariat :

Au niveau du règlement C.H.P.L. 2017-2018 , les articles V.4.18 et V.4.19 sont clairs :

Article V.4.18 :

Les équipes désignées montantes seront obligatoirement montantes en réalité.

Article V.4.19 :

Pour le cas où une équipe montante au Fédéral se désisterait, celle-ci serait rétrogradée en 3^{ème} division provinciale et ne pourrait plus prétendre à aucun prix, pendant une période de 3 saisons complètes. Elle devrait en outre restituer le prix d’équipe montante obtenu.

Pour rappel une équipe non descendante du fédéral (/national) qui quitterait le fédéral (/national) pour quelque motif que ce soit serait également rétrogradée en division 3 provinciale.

Si l’on se réfère au catalogue des pénalités C.H.P.L. :

28	V.4.19	Malgré l’interdiction, <u>désistement d’une équipe qui est amenée à monter dans une division supérieure</u>	<u>Amende fédérale</u>	<u>Rétrogradation</u> <u>Interdiction de participation à l’Interclub pour les 3 prochaines saisons.</u>
----	--------	---	------------------------	--

En se référant au règlement du championnat d’hiver fédéral :

Art 14, en cas de désistement, 250€ d’amende

Courrier Mise en demeure RPC Spa.

Non-paiement pénalités période 1 (octobre 2017).

Le trésorier informe que cette pénalité a été régularisée.

Le secrétaire mettra à jour le fichier du relevé des pénalités.

Affaire classée

Impayé B02 – PC Capri.

Non-paiement pénalités période 2 (nov-déc 2017).

Le trésorier informe que cette pénalité n'a toujours pas été régularisée.

Affaire à suivre.

5. Championnats d'été.

Candidatures championnats provinciaux 2018

A ce jour, aucunes candidatures pour les championnats suivants n'ont été reçues :

- **Eliminatoire CP Doublettes** du dimanche 15 avril 2018 et initialement prévue en Régionale Liégeoise Sud
- **Eliminatoire CP Triplettes** du dimanche 22 avril 2018 et initialement prévue en Régionale Liégeoise Sud
- **Eliminatoire CP Interclubs** du dimanche 29 avril 2018 et initialement prévue en Régionale Hutoise

Un nouvel appel à candidatures a été envoyé à tous les clubs le 11 février 2018 avec date butoir au **04 mars 2018 à 20h00** veille de la prochaine réunion du C.E.P.

Pour les autres championnats d'été, candidatures reçues :

- **CP Sextet** du lundi 21 mai 2018 : B09 – La Boule d'Aaz de Haccourt → **DESIGNE**
- **CP Vétérans** du mercredi 6 juin 2018 : B17 – PC Malmedy → **DESIGNE**
- **CP Doublettes Mixtes** du dimanche 24 juin 2018 : B40 – PC Mabotte → **DESIGNE**
- **CP + de 48/50 ans** du mercredi 27 juin 2018 : B40 – PC Mabotte → **DESIGNE**
- **CP Triplettes Mixtes** du dimanche 9 septembre 2018 : B30 – RPC Wanze
B37 – Carreau Hannutois
B49 – Le Muguet Laminois

Pour ce dernier, un vote est soumis et B30 – RPC Wanze → **DESIGNE**

Le secrétaire avertira par courriel tous les clubs candidats du choix de ces désignations.

La désignation des compositions des bureaux sera effectuée le 5 mars 2018.

Les mises à jour (révision) des règlements et formulaires d'inscriptions en ligne seront effectuées par le Président sportif et le secrétaire → Date à planifier (avant le 5 mars 2018)

Les règlements et grille d'été 2018 seront envoyés aux clubs et publiés sur les sites à l'issue de la réunion C.E.P. du 05 mars 2018.

Jean-Luc GERARD prendra contact avec la F.B.F.P. pour connaître toutes les informations nécessaires pour les modalités d'inscriptions aux ECP Doublettes et Triplettes 2018 (mail pour inscription + date butoir d'inscription)

6. F.B.F.P.

Candidatures à l'organisation des championnats suivants :

- *CFD Mixtes du Samedi 02/06/2018 (prévu en province de Namur mais pas candidat)*
- *CB Triplettes du Dimanche 10/06/2018 (prévu en province de Liège)*
- *CF Interclubs du Dimanche 2/09/2018 (prévu en province de Liège)*

Un courrier a été envoyé aux clubs liégeois avec cahier des charges en date du 05/01/2018 (date butoir était fixée au 04/02/2018)

A ce jour, seuls les clubs de B12 Royal PC Spadoise – B17 PC Malmedy – B43 RPC La Moisson ont envoyé leur candidature pour une organisation commune du CF Interclubs du Dimanche 2/09/2018 et dont l'organisation incomberait au B17 – PC Malmedy.

le courriel de demande d'organisation émanant du B43 – RPC La Moisson a été envoyée au secrétariat fédéral, à la P.S. fédérale et au Président fédéral en date du 05/02/18.

7. Trésorerie.

Rappel Facture

Rappel de facture envoyé au B02 – PC Capri pour états de frais période 2 (nov-dec 2017)

Facture FC0792 - JAUMOTTE Marc toujours impayée à ce jour. (Envoi rappel + frais)

8. Divers.

Le secrétaire informe que toutes les démarches ont été réalisées avec le responsable de l'école DON BOSCO pour la reproduction des nouvelles feuilles de matchs. Celles-ci pourront être retirées vers le 25 juin 2018.

Le secrétaire reprendra contact avec le responsable, début juin 2018

Courrier Mérite sportif de la ville de Liège.

Jean-Luc GERARD était en charge de ce dossier.

Il informe que toutes les coordonnées et titres des joueurs liégeois installés sur le territoire de la ville de Liège ou évoluant dans un club situé sur le territoire de la ville de Liège ont été envoyés au responsable de cette organisation. Un historique pour chaque joueur a été demandé par la ville de Liège.

Partenariat « Pétanque + ».

Le Président communique que Patrick NEUVILLE a pris contact (via Messenger) avec lui pour une éventuelle collaboration de la « Province » et « Pétanque + » pour la 22^{ème} Edition du Trophée de pétanque et des Décideurs à Spa.

Il en lit le contenu :

Le samedi 26 mai aura lieu la 22ème édition du Trophée de Pétanque des Personnalités et des Décideurs à Spa. Et comme Pétanque + est devenu l'ambassadeur de la Marseillaise à Pétanque en Belgique, nous organiserons le dimanche 27 mai un open "La Petite Marseillaise", version belge qui sera le 1er concours "La Marseillaise" délocalisé avec comme prix notamment des séjours et des inscriptions à gagner à ce célèbre concours...

Nous voudrions que la fédération liégeoise soit partenaire de cet événement qui bénéficiera de nos relais médias et d'une grande communication qui ne pourra que servir l'image de la pétanque à Liège...

Seriez-vous intéresser de collaborer et de devenir partenaire dans l'importante communication dont ce concours de promotion va bénéficier...

Le Président demande l'avis du C.E.P. concernant cette demande de partenariat.

Plusieurs administrateurs craignent que cette collaboration suppose uniquement une aide pour les bureaux lors de cette organisation sans compter qu'en cas de réponse favorable, peut-être qu'un apport financier sera demandé à la province. De plus, cette organisation se déroulera le week-end du 27 mai 2018, date à laquelle aura lieu le championnat fédéral triplétes à Aubange (province du Luxembourg) et le P.S. craint que une diminution des inscriptions lors de l'ECP Triplétes en expliquant que beaucoup de joueurs, plutôt que de se déplacer aussi loin (Luxembourg) préféreront une organisation en terre liégeoise.

Un tour de table confirme la volonté du C.E.P. de ne pas répondre favorablement à cette demande de partenariat. Le président de province répondra donc en ce sens à Patrick NEUVILLE.

Intervention Président sportif.

Le Président sportif prend la parole pour expliquer qu'il rencontre actuellement quelques problèmes d'ordre familiaux et que de ce fait, ne sait pas pleinement remplir son rôle à « plein temps ». Il indique que ceci l'ennuie très fortement.

Il indique malgré tout qu'il n'est pas dans ses intentions actuellement de laisser « TOMBER » l'équipe avec qui, il estime que du bon travail a été effectué tout au long de ces dernières années.

Il informe également que pour les championnats d'été, il lui sera impossible de se libérer une journée entière (gestion de son temps pour raisons familiales) mais pourrait néanmoins ouvrir par exemple l'un ou l'autre bureau duquel il se libérerait dès son travail terminé.

Le Président se réjouit de la décision du P.S. de rester au sein du groupe car son travail et ses compétences nous sont indispensables et il l'en remercie. Il ne voit aucun inconvénient à ce qu'il ne participe pas aux journées entières lors des championnats d'été et le C.E.P. prendra ses dispositions en ce sens.

Il lui signale aussi que toutes les tâches lui étant dévolues pour l'instant peuvent être temporairement reprises par d'autres administrateurs.

To Do List.

Rappel est fait au secrétaire de ne pas omettre la mise à jour de la « To Do List ».

Clôture.

Prochaine séance C.E.P. : 05/03/2018 – Herstal – 19h30

Plus rien n'est à l'ordre du jour et le Président lève la séance à 21h15.